



Municipalité de Saint-Thomas

1240, route 158, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0

Téléphone : 450 759-3405

Courriel : municipalite@saintthomas.qc.ca

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024 À 19H30

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
3. **Approbation des comptes**
4. **Période de questions**
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation – Rapport annuel 2023 de la MRC de Joliette – Schéma de couverture de risques incendie
 - 5.2 Application des règlements municipaux de la Municipalité de Saint-Thomas – Désignation du procureur de la cour municipale commune de la Ville de Joliette
 - 5.3 Adoption du règlement no 4-2024 – Règlement ayant pour but de renflouer le fonds général pour le paiement d'une dépense en immobilisation au profit d'un secteur donné
 - 5.4 Adoption du règlement no 5-2024 – Règlement modifiant l'article 4 du règlement no 8-2023
 - 5.5 Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - 5.6 Accepter l'offre de services de Martin Boulard S.E.N.C.L.R. – Vérification (audit) 2024
 - 5.7 Résiliation du contrat de service entre Service de ménage JM et la Municipalité de Saint-Thomas pour l'entretien ménager de la salle Saint-Joseph

- 5.8 Contrat de service avec Yan et Julie inc. pour l'entretien ménager de la salle Saint-Joseph
- 5.9 Demande de subvention – Produits d'hygiène féminine lavables
- 5.10 Demande de remboursement – Toilette à faible débit
- 5.11 Congrès FQM 2024
- 5.12 Évènement régional – 100^e anniversaire de l'UPA
- 5.13 Demande de l'Association des Sourds de Lanaudière inc.
- 5.14 Demande de l'OSJJ (Orchestre symphonique des jeunes de Joliette) – Amasser des fonds pour la tournée en France
- 5.15 Don à la Fondation québécoise du cancer
- 5.16 Demande d'une aide financière pour l'aménagement de la cour de l'école des Brise-Vent
- 5.17 Achat d'un afficheur de vitesse
- 5.18 Avis de motion – Projet de règlement abrogeant le règlement no 3-2018 pour le remplacer par un projet de règlement no 6-2024 décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et les employés municipaux de Saint-Thomas
- 5.19 Adoption du projet de règlement no 6-2024 – Règlement décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et les employés municipaux de Saint-Thomas

6. Urbanisme

- 6.1 Formation obligatoire aux membres du comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 6.2 Demande de dérogation mineure au 550-552, rang Saint-Charles (lot 6 605 172)
- 6.3 Demande de dérogation mineure au 991, rue Monique (lot 4 783 131)
- 6.4 Demande de dérogation mineure au 1715, rang Sud (lot 6 271 065)
- 6.5 Demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble du 690, rue Monique
- 6.6 Demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble du 790-792, rue Principale
- 6.7 Inscription au congrès de l'OUQ pour Mme Florence Paré
- 6.8 Embauche d'une adjointe au service d'urbanisme et de l'environnement

7. Loisirs et culture

- 7.1 Remboursement des activités hors territoire
- 7.2 Modification à la résolution no 144-2024
- 7.3 Adhésion annuelle ACEF Lanaudière

- 7.4 Adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière 2024-2025
- 7.5 Amendement à la résolution no 137-2024 – Embauche d'employés du camp de jour et à la piscine municipale
- 7.6 Autorisation de location des infrastructures au terrain des loisirs
- 7.7 Abroger la résolution no 138-2024 et modifier la résolution no 111-2024 – Réserve des équipements au terrain des loisirs
- 8. **Hygiène du milieu et travaux publics**
 - 8.1 Résultat de l'ouverture des soumissions et adjudication du contrat – Réfection de la rue Savignac-Harnois et du rang Sud
 - 8.2 Soumission pour le contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection de la rue Savignac-Harnois et une partie du rang Sud
- 9. **Correspondances**
- 10. **Période de questions**
- 11. **Levée de la séance**



Danièle Lambert B.A.A.
Directrice générale et greffière-trésorière

Prenez note que cette version d'ordre du jour est préliminaire et provisoire.
L'ordre du jour doit être approuvé par le conseil municipal en séance et l'ordre du jour est susceptible d'être modifié.